

## Recensement agricole 2020

# La viticulture prédominante malgré son recul

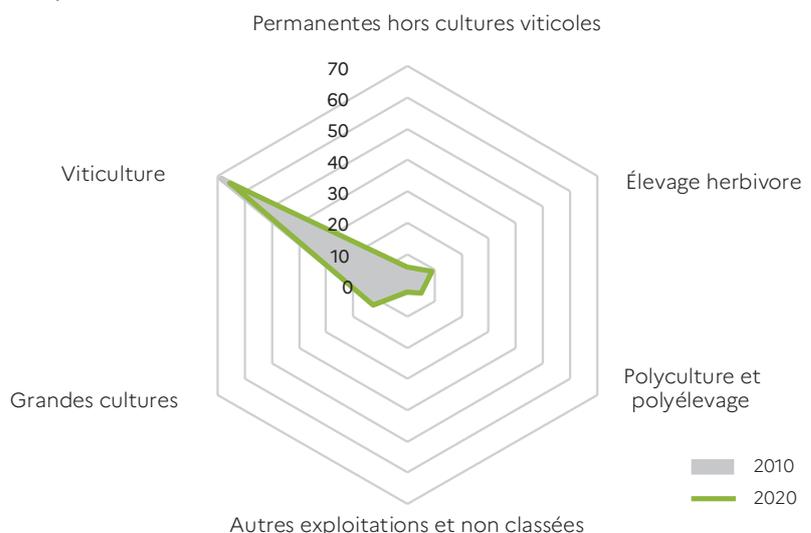
L'Aude est un département viticole : deux agriculteurs sur trois sont spécialisés dans la viticulture. Le nombre d'exploitations agricoles baisse entre 2010 et 2020 ainsi que les surfaces utilisées et le cheptel départemental. Malgré leur diminution, les micros et petites exploitations restent majoritaires dans le département à l'inverse des grandes exploitations qui se développent. L'agriculture biologique progresse fortement notamment pour les grandes cultures et l'élevage, la production viticole étant par ailleurs plus souvent valorisée sous d'autres appellations protégées ou contrôlées : IGP, AOP et AOC. Plus d'un tiers des exploitations concernées par la succession indiquent ne pas savoir quel sera le devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années.

### Environ deux agriculteurs sur trois sont viticulteurs

En 2020, on dénombre environ 6 100 exploitations agricoles dans l'Aude, soit 9 % de l'ensemble des agriculteurs d'Occitanie. La viticulture est la première orientation agricole de l'Aude avec près de 4 000 exploitations, soit 65 % des exploitations du département (figure 1). La viticulture est principalement située sur le pourtour et les plaines méditerranéennes, sur les contreforts du massif des Corbières ainsi que dans les plaines de Limoux et de Carcassonne (carte 1). Les grandes cultures (céréales et oléoprotéagineux) constituent la deuxième orientation agricole, et regroupent 780 exploitations qui représentent 13 % des effectifs du département, elles sont situées au Nord-Ouest, dans les plaines et coteaux du Lauragais audois. L'élevage d'herbivores (principalement ovins - caprins et bovins viande) regroupe 550 exploitations, soit 9 % des

effectifs départementaux. Les éleveurs sont principalement implantés sur les zones de montagnes des Pyrénées, des Corbières et de la Montagne noire.

**Figure 1**  
**65 % des exploitations audoises sont viticoles**  
 Répartition des exploitations agricoles audoises selon leur orientation technico-économique (en %)



Champ : Aude, hors structures gérant des pacages collectifs  
 Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020



Le nombre d'exploitations agricoles a baissé de 16 % (soit - 1 200 exploitations) entre 2010 et 2020, un peu moins que l'évolution démographique observée pour l'ensemble des agriculteurs d'Occitanie (- 18 %). Ces évolutions démographiques diffèrent d'une orientation agricole à l'autre : le nombre de viticulteurs baisse de 20 %, celui des autres cultures permanentes (arboriculture, maraîchage) est en hausse de 12 %.

## Baisse des surfaces en céréales et en vigne et du cheptel de granivores entre 2010 et 2020

En 2020, la surface agricole utilisée (SAU) totale des exploitations audoises atteint 215 600 ha. Elle est principalement composée de prairies (31 %), de vignes (30 %), de céréales (19 %) et d'oléoprotéagineux (12 %). Entre 2010 et 2020, la SAU départementale<sup>1</sup> diminue de 16 900 ha soit une baisse de 10 %. Cette baisse est essentiellement due à celle des surfaces en céréales (- 10 500 ha) et des surfaces en vignes (- 5 500 ha).

Le cheptel audois comptabilise au total 40 300 unités gros bétail (UGB) détenues par 1 000 éleveurs en 2020. Il est essentiellement constitué de bovins avec 49 % des UGB, dont 11 300 vaches, d'ovins (22 % des UGB dont 39 100 brebis) et de volailles (13 % des UGB dont 316 000 poulets). Le cheptel départemental est en baisse de 16 % (- 7 900 UGB) depuis 2010, portée par la baisse du nombre de volailles (- 4 500 UGB), de porcins (- 1 500 UGB) et de vaches laitières (- 1 300 UGB).

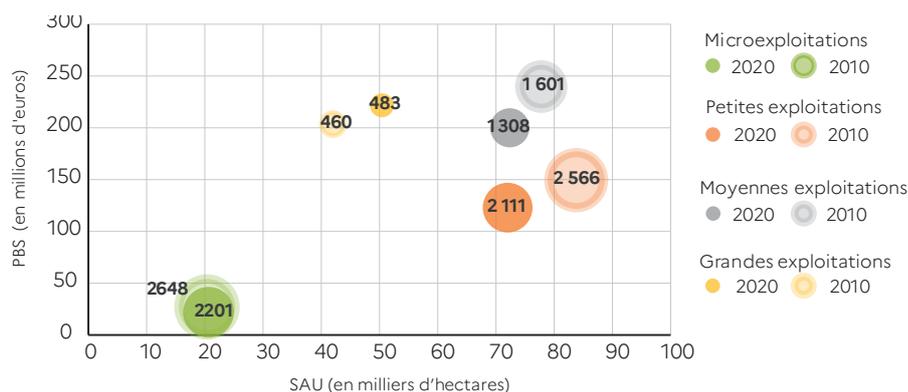
## Les micros et petites exploitations restent majoritaires malgré leur diminution

En 2020 comme en 2010, l'Aude est principalement composée d'exploitations de micro et petite taille économique, c'est-à-dire dont le potentiel de production brute standard (PBS) est inférieur à 100 000 euros annuels. Ces 4 300 exploitations de micro et petite taille économique représentent 71 % des exploitations du département. Par ailleurs, leurs effectifs diminuent de 17 % entre

Figure 2

## Hausse de 5 % du nombre de grandes exploitations

Potentiel de production et SAU détenus par les exploitations audoises selon leur taille économique



Champ : Aude, hors structures gérant des pacages collectifs

Note de lecture : En 2020, les 483 grandes exploitations ont une SAU totale de 50 400 ha et une PBS de 222 millions d'€. En 2010, elles étaient 460 et détenaient une SAU de 42 100 ha et une PBS totale de 204 millions d'€.

Les disques sont proportionnels au nombre d'exploitations.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

2010 et 2020 alors que le nombre d'exploitations de grande taille économique augmente sur la période (5 %, figure 2).

## Les grandes exploitations se développent davantage

Dans ce contexte de baisse plus rapide du nombre d'exploitations que la baisse des surfaces agricoles, le phénomène de concentration de la SAU se poursuit. La SAU moyenne par exploitation progresse entre 2010 et 2020 quelle que soit leur taille économique. Cependant, les grandes exploitations, dont le potentiel de PBS est supérieur à 250 000 euros annuel, se développent davantage que les autres. La surface agricole utile (SAU) moyenne des grandes exploitations augmente de 13 % et la PBS moyenne est en hausse de 4 %. Pour les autres exploitations, ces hausses sont respectivement de 9 % et de 0,5 %. En 2020, les grandes exploitations représentent 8 % du total des exploitations audoises, 23 % de la SAU du département et 39 % du potentiel de production (PBS) audois.

## La main d'œuvre agricole totale a baissé de 8 600 actifs et 580 ETP entre 2010 et 2020

En 2020, 20 500 actifs travaillent dans les exploitations agricoles audoises (figure 3), ce qui représente en volume 8 300 équivalents temps pleins (ETP).

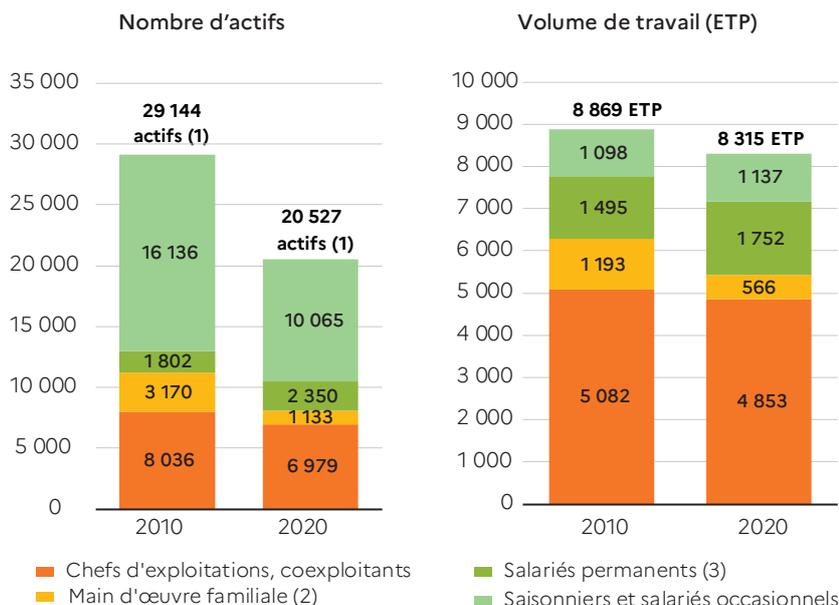
Les saisonniers et salariés occasionnels constituent la plus grande part de cette main d'œuvre départementale en nombre d'actifs (10 000 actifs, soit 49 % des actifs agricoles du département) mais seulement 14 % des ETP départementaux (soit 1 100 ETP). A l'inverse, les chefs d'exploitations et coexploitants composent 34 % des actifs agricoles audois (7 000 actifs) mais 58 % des ETP (soit 4 900 ETP).

Cette structure de la répartition du travail agricole est caractéristique des départements à dominante viticole. L'emploi salarié agricole y est essentiellement constitué de saisonniers, avec des contrats très courts, permettant de répondre aux besoins accrus de personnel agricole lors des pics d'activité (vendanges, taille, etc.).

Entre 2010 et 2020, la main d'œuvre a baissé de 30 % en nombre d'actifs (- 8 600 actifs) et de 6 % en équivalent temps plein (- 560 ETP). La baisse du nombre de saisonniers et de salariés occasionnels (- 6 100 actifs) explique en partie l'évolution du nombre d'actifs. Le volume de travail de cette catégorie s'est en revanche maintenu (+ 40 ETP), signe d'un allongement des temps de travail par actif. L'agrandissement des exploitations, mais aussi l'impact de la situation sanitaire liée à la Covid en 2020, pourraient expliquer en partie ces évolutions.

<sup>1</sup> SAU hors surfaces en prairies

**Figure 3**  
**Baisse de la main d'œuvre des exploitations agricoles de l'Aude**  
 Nombre d'actifs et d'ETP par catégorie d'emploi en 2010 et 2020



Champ : Aude, hors structures gérant des packages collectifs

(1) Hors prestations de services : ETA, CUMA, autres prestations

(2) Membres de la famille travaillant de manière permanente (au moins 8 mois sur l'année à temps partiel ou à temps complet), hors coexploitants ou associés actifs familiaux

(3) Hors famille

Source : Agreste - Recensements agricoles 2010 et 2020

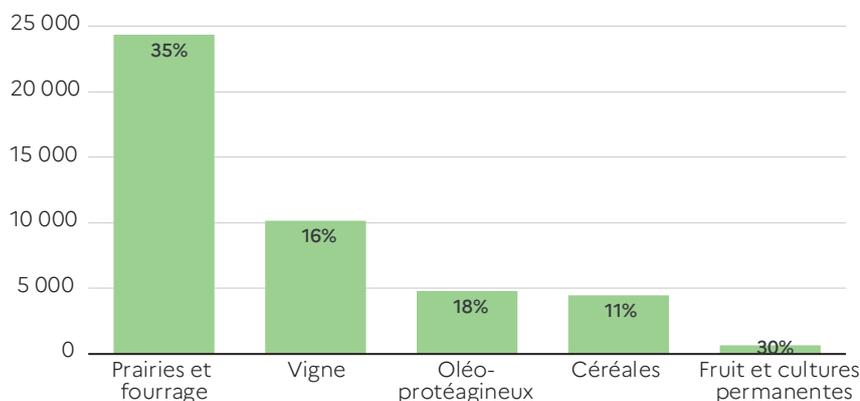
### Forte progression des exploitations en agriculture biologique

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations agricoles certifiées en agriculture biologique ou en cours de conversion a été multiplié par 2,9 pour atteindre 1 120 exploitations et représenter 18 % des exploitations

audaises. En 2020, les principales surfaces en bio ou en conversion du département sont les prairies et les surfaces fourragères, pour lesquelles plus d'un tiers des surfaces sont en bio ou en conversion soit 24 300 ha au total (figure 4). 10 000 ha de vigne possèdent également la certification ou sont en conversion ce qui représente 16 % des surfaces du vignoble.

**Figure 4**  
**Prairies, fourrages et vignes sont les principales surfaces audaises cultivées en bio**

Surfaces en AB ou en conversion et proportion de bio par type de culture en 2020, (en ha et %)



Champ : Aude, hors structures gérant des packages collectifs

Source : Agreste - Recensement agricole 2020

Par ailleurs, 3 700 exploitations audaises, soit 61 % des exploitations du département, produisent sous d'autres signes officiels de qualité en 2020, notamment sous indication géographique protégée (IGP) ou appellation d'origine contrôlée / protégée (AOC / AOP). Ce sont essentiellement des viticulteurs (92 %), et ils commercialisent en moyenne 47 % de leur production sous ces signes officiels de qualité.

### Hausse de la valorisation en circuits courts<sup>2</sup>

En 2020, 22 % des exploitations agricoles audaises s'inscrivent dans une démarche de circuit court. La viticulture est la première orientation productive valorisant en circuits courts soit 580 exploitations, suivie par la polyculture - polyélevage (190 exploitations). Le nombre d'exploitations en circuit court a augmenté de 14 % entre 2010 et 2020. Parmi les exploitations audaises valorisant en circuit court, 950 pratiquent la vente directe de leurs produits agricoles.

### Transformation à la ferme et diversification

1 680 exploitations pratiquent une activité de diversification ou de transformation de produits agricoles à la ferme en 2020, ce qui représente 27 % de l'ensemble des agriculteurs du département. Les principales activités de diversification citées par les agriculteurs audois sont la vinification à la ferme (620 exploitations), le travail à façon (420 exploitations), le tourisme, l'hébergement ou le loisir (chambres d'hôte, restauration, gîtes, etc., soit 280 exploitations) ainsi que la transformation ou découpe de viandes (pâtés, salaisons, conserves, soit 230 exploitations).

<sup>2</sup> Les circuits courts sont les circuits de vente directe au consommateur final (dont la vente à la ferme), ou avec un seul intermédiaire entre l'exploitation agricole et le consommateur final. La vente avec un seul intermédiaire concerne par exemple la vente à un commerçant détaillant, aux GMS, à la restauration privée ou collective.

## Devenir des exploitants

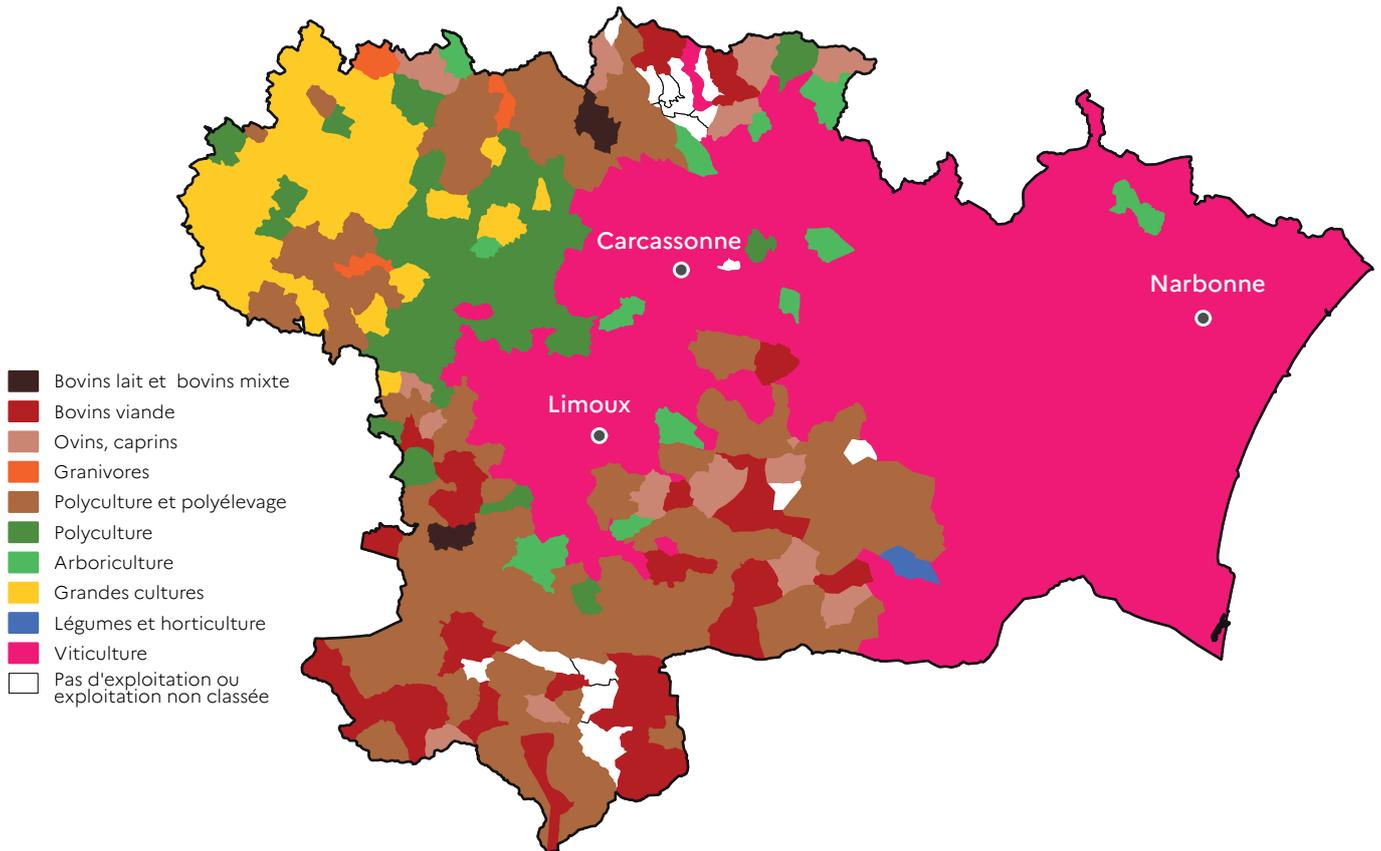
En 2020, 1 980 exploitations ont un chef d'exploitation âgé de plus de 60 ans, ce qui représente un tiers des exploitations agricoles du département. Questionnés sur le devenir de leur exploitation dans les trois prochaines années, 35 % des

chefs d'exploitations considèrent que le départ du chef ou coexploitant n'est pas envisagé dans l'immédiat. Dans 24 % des cas, l'exploitation serait reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers. Dans 7 % des cas l'exploitation disparaîtrait, soit au profit de l'agrandissement d'une

autre exploitation, soit pour un usage non agricole des terres. Enfin pour 34 % des exploitations dont l'exploitant a plus de 60 ans, celui-ci indique ne pas savoir quel sera le devenir de l'exploitation dans les trois prochaines années.

### Carte 1

#### Orientations technico-économiques principales des communes de l'Aude en 2020



Sources : ©IGN BDCARTO© IGN ROUTES 500 ®Données Agreste Recensement agricole 2020® Protocole IGN/MAAF 2011

**Tableau 1**  
Le recensement agricole en quelques chiffres dans l'Aude

	2010	2020	Évolution 2020/2010
Nombre total d'exploitations	7 275	6 103	-16,1 %
SAU totale (ha)	223 996	215 568	-3,8 %
SAU moyenne (ha)	30,8	35,3	14,7 %
PBS totale (k€)	620 186	566 962	-8,6 %
Total UGB	48 186	40 327	-16,3 %
Travail total (ETP)	8 869	8 314,7	-6,3 %
Nombre de chefs d'exploitation <sup>1</sup>	8 036	6 979	-13,2 %
<i>dont femmes</i>	30 %	29 %	-1 point
Âge moyen des chefs d'exploitation <sup>1</sup>	52	53	+ 2 ans

1- chefs d'exploitations, coexploitants

Champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes

Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

**Tableau 2**  
Orientations technico-économique (OTEX) dans l'Aude

	Exploitations		SAU (ha)		UGB		ETP		PBS (k€)
	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2010	2020	2020
Céréales et/ou oléoprotéagineux	786	533	52 328	47 246	554	676	620	504	32 212
Autres grandes cultures	112	248	5 709	11 898	29	284	170	249	16 569
Légumes ou champignons	50	65	507	1 273	19	7	84	86	8 990
Fleurs et/ou horticulture diverse	45	42	206	165	16	s	112	84	3 780
Viticulture	4 978	3 992	85 733	78 397	403	397	6 121	5 634	409 796
Fruits ou autres cultures permanentes	221	247	3 314	4 853	178	270	290	376	23 159
Bovins lait	27	13	2 341	1 461	2 452	1 161	54	35	1 292
Bovins viande	203	184	24 627	21 455	13 851	13 338	281	263	11 102
Bovins mixtes	8	10	836	890	832	798	15	17	767
Ovins ou caprins	212	217	17 257	17 803	9 232	8 857	285	316	10 576
Équidés et/ou autres herbivores	141	128	6 599	6 499	2 670	2 652	164	131	3 087
Porcins	14	9	467	366	3 496	2 282	26	21	4 475
Volailles	72	25	2 617	1 205	8 525	3 533	109	45	4 743
Combinaisons de granivores (porcins, volailles)	12	5	516	204	400	215	15	7	308
Polyculture et/ou polyélevage	341	299	20 097	20 774	5 527	5 847	504	519	36 107
Non classées	53	86	840	1 080	0	s	20	29	0
<b>Total exploitations</b>	<b>7 275</b>	<b>6 103</b>	<b>223 996</b>	<b>215 568</b>	<b>48 186</b>	<b>40 327</b>	<b>8 869</b>	<b>8 315</b>	<b>566 962</b>

Champ : sièges dans le territoire, hors collectifs ou vacantes

Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

## Encadré Source / Définitions

Réalisé tous les 10 ans, le recensement agricole permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Les structures gérant des pacages collectifs ne sont pas comprises dans le champ de la présente étude.

### La production brute standard (PBS)

La PBS, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations.

Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques : « micro » (moins de 25 000 euros de PBS), « petite » (entre 25 000 et 100 000 euros), « moyenne » (entre 100 000 et 250 000 euros) et « grande » (plus de 250 000 euros)

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou orientation technico-économique). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est généré par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015- 2019.

### Un équivalent temps plein (ETP)

Un ETP correspond au travail d'une personne à plein temps pendant une année entière.

### L'unité de gros bétail (UGB)

L'UGB est utilisée pour comparer ou agréger des effectifs animaux d'espèces ou de catégories différentes. A chaque type d'animal est attribué un coefficient basé sur ses besoins alimentaires. L'UGB mentionnée dans cette publication est celle tous aliments (UGBTA) et compare les animaux selon leur consommation totale (herbe, fourrage et concentrés). Par exemple, une vache laitière a un coefficient de 1,45 alors qu'une poule pondeuse a un coefficient de 0,014.

### La surface agricole utilisée (SAU) dans le recensement de l'agriculture

En 2020, la SAU est établie à partir des données des déclarations PAC en lieu et place de la déclaration de l'agriculteur pour 51 000 exploitations, soit 80 % des exploitations régionales du champ du recensement. Pour les autres exploitations (13 400), les surfaces ont été déclarées directement par l'agriculteur. En 2010, la SAU s'appuyait sur les seules déclarations des agriculteurs, aidés de leur déclaration PAC. Les divergences de nomenclature entre la PAC et le recensement sont particulièrement marquées pour les prairies, les légumineuses fourragères et les fruits et rendent critiques les comparaisons de ces surfaces entre 2010 et 2020. Par ailleurs, les déclarations relatives aux surfaces en herbe peu productives, intégrées dans les surfaces déclarées à la PAC en 2020, ont été moins souvent déclarées en 2010. Il s'agit notamment des landes et des bois pâturés.

Les comparaisons entre les deux recensements sont possibles pour les cultures hors surfaces en herbe et pour les cultures permanentes. En revanche, l'évolution des surfaces en herbe n'est pas interprétable. Du fait de l'importance des surfaces en herbe en Occitanie, les SAU de 2010 et de 2020 ne sont pas comparables.

Principales données - fiche départementale de l'Aude

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-des-principales-donnees-departementales-et-regionale-a6674.html>

En savoir plus : consultez le site Agreste.